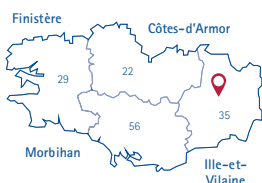


BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Rennes



Éric KOLBERT
Président du tribunal
administratif
de Rennes



Effectifs de la juridiction :

64

personnes dont :

26

magistrats

38

agents de greffe
et aides à la décision

Tout en maintenant la priorité aux dossiers urgents (référés, étrangers) et aux contentieux sociaux visant un public défavorisé, le tribunal administratif de Rennes a dû s'adapter à la progression continue d'un contentieux de l'urbanisme et de l'environnement deux fois plus important en Bretagne que la moyenne nationale. Avec un tiers de tout le littoral métropolitain et une pression immobilière intense, cette région est aussi le théâtre de problématiques nouvelles qui placent le tribunal au cœur de politiques à forts enjeux (traitement de la pollution aux algues vertes, production d'énergies renouvelables, sauvegarde des espèces protégées et des paysages littoraux).

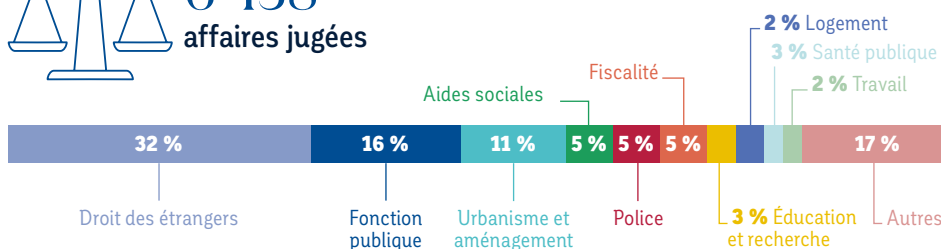
Cultivant sa tradition d'accessibilité et d'ouverture que récompense le succès de Télérecours citoyen, il continue de diffuser mensuellement sur son site internet des commentaires très appréciés de ses décisions marquantes, éclairant le grand public sur la grande variété de ses domaines de compétence. Sa très remarquée « Nuit du Droit » du 4 octobre 2022 a mis en évidence, sur 220 ans de jurisprudence administrative bretonne, sa place incontestable de juge de proximité.

Le tribunal continue de militer activement en faveur de la médiation administrative : des conventions ont ainsi été signées avec la ville de Rennes et l'administration fiscale de Bretagne pour promouvoir ce mode de règlement des litiges. Entre autres événements créés avec son concours sur ce thème, le colloque organisé le 1^{er} avril 2022 à l'École des Avocats du Grand Ouest a rencontré un grand succès.

2022 en chiffres



6 458
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



692
affaires jugées en urgence (référés)



11 mois et 24 jours
de délai moyen de jugement

-14 jours par rapport à 2021



81 %
des recours déposés par téléprocédure

42 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,6 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



59
médiations engagées

64 % de taux de réussite